

Compétences Je connais les principaux droits de l'Homme et du citoyen OUI NON

Observations Des documents étudiés en classe.

- Des questions « cadeaux » car simples avec les réponses dans les docs et/ou peu de rédaction.
- On répond dans l'ordre des questions.
- On exploite bien les documents.
- On fait des réponses bien construites avec des phrases.

Rappel : ① on part de la Q. posée + ② on exploite le doc. + ③ on développe avec les connaissances.

A/ Analyser une situation : Un magazine condamné. Liberté de la presse et respect d'autrui. 6 pts

①

②

L'hebdomadaire Paris-Match a été condamné le 14 novembre 2008 pour « atteinte à la vie privée et publication d'images d'un individu menotté dans un lieu privé, sans son consentement ». Le directeur de publication et le photographe ont dû verser respectivement 3000 et 1500 euros d'amende. ①
D'après le directeur de la police judiciaire de Versailles, le photographe a « trompé la confiance des enquêteurs qui lui avaient ouvert les portes » (ndlr*, de l'appartement d'un suspect au moment de son arrestation) en ne leur soumettant pas, comme c'était prévu, les photos qu'il avait prise.

*Ndlr : note de la rédaction

D'après Justine Brabant, www.arrêtsurimages.net, 23 février 2009

1) D'où est tiré cet article ?

Cet article est tiré du site web ou Internet Arrêtsurimages.net. 1 pt

2) Surlignez dans l'article les deux extraits qui montrent bien quelles images cet hebdomadaire a publiées.

1.5 pts

3) Quelles sont les deux libertés qui sont ici en conflit ? Soyez précis. 2 pts

Les deux libertés qui sont ici en conflit sont la **Liberté de la presse et le respect d'autrui**. La presse a le droit d'informer, de publier mais se doit de respecter la vie privée des gens. Droit à l'image, respect d'autrui + explication ...

Au moins 2 voire 3 phrases

①

②

4) Qu'arrive-t-il à l'hebdomadaire Paris Match ? Pourquoi ? 1.5 pts

L'hebdomadaire Paris-Match a été condamné le 14 novembre 2008. Le directeur de publication et le photographe ont dû verser respectivement 3000 et 1500 euros d'amende. Il a été condamné pour « atteinte à la vie privée et publication d'images d'un individu menotté dans un lieu privé, sans son consentement.

Tout était donné par le texte mais il faut répondre dans l'ordre des questions.

B/ Analyser une affiche : Liberté et sécurité 6 pts



①

②

1) Décrivez cette affiche. Quel message veut faire passer la Sécurité Routière ? 2 pts

Cette affiche montre un homme qui est en train de conduire et qui en même temps téléphone. Il est représenté sans tête. La sécurité routière veut faire passer comme message qu'il est très dangereux de téléphoner au volant. C'est comme si on ne regardait plus la route, on n'est pas concentré sur la conduite ou sur la route.

2) Quelle liberté ce conducteur pense-t-il exercer ?

Ce conducteur pense exercer la liberté d'expression ou la liberté de communication. 1 pt

3) Relevez l'extrait ou la phrase qui montre que téléphoner au volant multiplie les risques d'accident ? 1 pt

Téléphoner en conduisant multiplie par 5 les risques d'accident.
www.securite-routiere.gouv.fr

4) Dites si le code de la route limite les libertés des automobilistes, la liberté de circulation. Justifiez votre réponse. 2 pts *Vu en classe*

Non le code de la route ne limite pas les libertés des automobilistes, la liberté de circulation... Le code de la route fixe des règles qui doivent être respectées par tous. Ces règles permettent que tous les automobilistes – *et usagers de la route* – puissent circuler en toute sécurité. +...